



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N°52

L'éditorial

de Jean-Marc Schaeffer,
Secrétaire Général UNSA Retraités.

Sommaire

Octobre 2017

Pouvoir d'achat

- 0.8% oui, mais... 2
- Projet de Loi de Finances 2018 en bref 2

Conseil National

- Rapport d'activité 3
- COR et Réforme systémique des retraites 4
- Ordonnances et PLF 4
- Mise en place des CDCA 5
- Les travaux du HCFEA 5
- Motion adoptée au CN 6

Actualité

- Confusions 7
- Inter-UCR 7

Social

- Les comptes de la Sécurité Sociale 8

UN CONSEIL NATIONAL DOMINE PAR LE PROJET GOUVERNEMENTAL D'AUGMENTATION DE LA CSG !

Le projet gouvernemental de loi de finances de la Sécurité Sociale (PLFSS) était présenté le 28 septembre et nous avons donc fixé la date de notre CN le 3 octobre.

Toutefois, nous avons largement anticipé cette date, puisque dès le mois de juin, nous évoquions les différentes hypothèses et les impacts sur les retraites notamment l'augmentation du taux de la CSG, et, à ce titre, nous intensifions notre communication sur ce thème.

Mais sans attendre la date du 28 septembre, nous appuyant sur les déclarations des membres du gouvernement, nous faisons parvenir à tous les parlementaires un courrier motivé leur faisant part de notre désaccord sur l'augmentation de 1,7 % de la CSG sans compensation.

Depuis, nous recevons les premières réponses et nous sommes maintenant assurés que notre message sera porté aux débats parlementaires par le biais de questions écrites.

Par ailleurs, le CN du 3 octobre, après débat, a adopté une motion mandatant le Secrétariat National pour renouer le dialogue avec l'ensemble des Organisations Syndicales de retraités afin d'aboutir à des actions communes sur le pouvoir d'achat et contre l'augmentation de la CSG sans compensation.

Le 6 octobre, une réunion de l'inter-UCR a eu lieu et l'UNSA Retraités a fait une proposition de rassemblement, voire d'action sur le thème : « Contre l'augmentation de la CSG sans compensation ». Seule, FO s'est positionnée formellement CONTRE, entraînant les membres du « Groupe des neuf » présents vers un refus solidaire.

Toutefois, la CGT, sensible à une volonté de rassemblement, a fait une proposition sur le thème de la place du retraité dans la société. Cette proposition a été adoptée par tous les membres de l'inter-UCR (une seule réserve, la CFDT, qui doit tenir un CN la semaine suivante). Alors, à suivre....

Jean-Marc SCHAEFFER

Secrétaire Général de l'UNSA Retraités



UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry

93177 Bagnolet Cedex

Tél : 01 48 18 88 61 ou 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : Unsa-retraites@unsa.org

Site : www.unsa.org/index Unsa Retraités

0,8%, oui mais...

Ainsi donc, l'augmentation arrive enfin, après trois années de gel de nos retraites et pensions !

Oui, mais l'inflation mesurée d'août 2016 à août 2017 était de 0.9%, pas de 0.8% ! Il n'y a pas de petites économies !

Oui, mais les prix ont augmenté entre 2014 et 2017 de 1, 6% et dans le même temps, nos retraites auront été « revalorisées » de seulement 0.9% ! Et oui, n'oublions pas l'augmentation de 0.1% magnanimement accordée en 2015...

Oui, mais pour les retraités du régime général, la majoration ne concernera que la retraite de base. La valeur du point de retraite complémentaire, AGIRC ou ARRCO, révisable au 1^{er} novembre, ne bougera pas. En effet, l'accord de 2016 ne prévoit d'augmentation de retraite complémentaire qu'au-delà de 1% d'inflation et uniquement pour le pourcentage d'inflation dépassant la barre des 1% (avec une inflation de 1.3%, le point de retraite serait revalorisé de 0.3%).

Comme la retraite moyenne de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse s'élève à 691 €, l'augmentation moyenne sera de 5.50 € par mois, soit 66 € sur l'année. Les « nantis » qui percevront ce pactole auront quelque peine à s'offrir le yacht, la voiture de luxe ou le cheval de course qui correspondraient à leur supposé statut de privilégié.



Oui mais, le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale (PLFSS pour les initiés) prévoit le report de la revalorisation des pensions au 1^{er} janvier 2019 ! En dix ans, les politiques successives nous auront soulagés d'une année entière de revalorisation. Avec la malice de donner satisfaction, par défaut, à ceux qui réclamaient le retour de la revalorisation des pensions à la date du 1^{er} janvier!

Oui, mais le même Projet de Loi de Finances inscrit au débat parlementaire la majoration de la CSG de 1.7%, infligeant à une majorité de retraités un coup de rabot conséquent sur leurs revenus, dès janvier prochain !

D'où l'impérative nécessité d'interpeller les parlementaires, députés et sénateurs, sur leur position quant à l'évolution négative de notre pouvoir d'achat.

Le Projet de Loi de Finances 2018 en bref :

- ✓ Hausse de la Contribution Sociale Généralisée de 1.7 % sauf pour les retraités ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 14 404 €.
- ✓ Suppression en deux temps des cotisations salariales maladie et chômage.
- ✓ Pour 80% des ménages, réduction d'un tiers de la taxe d'habitation.
- ✓ Prélèvement forfaitaire unique de 30% (Flat-tax) intégrant à la fois l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux (17.2% de contributions sociales et 12.8% d'impôt sur le revenu).
- ✓ Remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) par un impôt sur la fortune immobilière (IFI)
- ✓ Augmentation de la fiscalité sur les carburants, majorée pour le diesel.

SCOOP : L'UNSA Retraités a retrouvé l'inspireur de la politique fiscale du gouvernement Philippe !



« Il faut prendre l'argent là où il se trouve: chez les pauvres. D'accord, ils n'en ont pas beaucoup, mais ils sont si nombreux! »

Alphonse Allais



Rapport de Jean-Marc Schaeffer, Secrétaire Général de l'UNSA Retraités.

Jean-Marc Schaeffer a rappelé les mandats dont l'UNSA Retraités s'est dotée à son Congrès de Bagnolet sur les questions de la place du retraité dans la société, la défense et l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités, la santé et l'autonomie.

revendications en matière de pouvoir d'achat : retour à la revalorisation des pensions au 1^{er} avril, revalorisation des pensions prenant en compte à la fois l'évolution des prix et l'évolution des salaires des actifs, aucune retraite inférieure au SMIC pour une carrière complète.

Il a dit l'importance que le Secrétariat National de l'UNSA retraités attache au développement de l'UNSA Retraités pour compléter notre réseau national et faire reconnaître notre représentativité dans tous les domaines et tous les lieux où les Organisations Syndicales de Retraités peuvent avoir leur place.

Jean-Marc Schaeffer a évoqué les difficultés pour construire, avec nos partenaires de l'Inter-UCR, une dynamique unitaire dans l'action pour la défense de notre pouvoir d'achat, ce qui nous a conduits à agir avec la seule CFDT en septembre 2016. Nos multiples interventions auprès des parlementaires des préfets et du ministère ont contribué à faire connaître nos revendications.

Le Secrétaire Général a souligné notre forte implication dans l'élaboration et la mise en place de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, ce qui a permis notre reconnaissance tant au HCFEA que dans les CDCA. Il a aussi abordé notre large investissement au sein de la Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées.

Concernant l'actualité récente, si le développement d'actions unitaires n'a pu aboutir, ce n'est pas le fait de l'UNSA Retraités qui, au plan national a été tenue à l'écart par certaines organisations.

En interne, l'UNSA Retraités a mené, avec son groupe « prospective », un travail d'analyse et de communication, particulièrement sur les incidences de l'augmentation de la CSG, ce qui a permis convaincre l'UNSA de la justesse de nos revendications pour la compensation de la CSG pour les retraités.

Un débat animé, parfois critique, mais largement constructif.

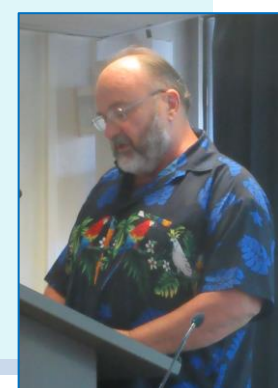
La majorité des militants qui ont réagi au rapport d'activité présenté par Jean-Marc Schaeffer dénoncent fortement les politiques gouvernementales successives à l'origine d'une baisse du pouvoir d'achat des retraités.

La hausse non compensée de la CSG est vécue comme une injustice. De même, la présentation des retraités comme des nantis, et le discours qui amplifie l'opposition entre générations sont souvent perçus comme provocateurs.

Les intervenants souhaitent que l'UNSA Retraités s'engage dans la recherche d'actions unitaires, dans le cadre de l'inter-UCR, et développe des formes de protestation plus visibles que les pétitions ou demandes d'audience.

Sur le terrain, les difficultés rencontrées dans le dialogue intersyndical au plan national sont parfois mal identifiées et donnent l'impression d'un engagement insuffisant de l'UNSA Retraités.

Le Secrétariat National a pris en compte l'expression de cette attente dans la motion qu'il a proposée au Conseil National. Cette motion a été adoptée à l'unanimité des présents moins deux voix contre et une abstention. Elle détermine donc les choix politiques et stratégiques de notre organisation pour les prochains mois.





Annick Fayard, représentante de l'UNSA au Conseil d'Orientation des Retraites (COR), a présenté les objectifs et le fonctionnement du COR.

Le Conseil d'Orientation des Retraites produit un rapport au 15 juin de chaque année et surveille l'application des décisions législatives concernant les retraites. Il produit également tous les rapports nécessaires avant toute décision dans ce domaine.

Il travaille sur les perspectives à long et moyen terme du système des retraites, il produit des observations sur des indicateurs importants comme le niveau de vie des retraités.

Il assure « la transparence des évolutions engagées » comme le déclarait Lionel Jospin à sa création en 2000.

Annick Fayard a abordé la réforme systémique de nos régimes de retraite :

Le gouvernement s'engage vers une réforme systémique, inspirée des comptes notionnels suédois, en conservant le principe de retraite par répartition, sur la base d'un retour identique pour tous pour chaque euro cotisé.

Les cotisations seraient converties en points.

Les paramètres déterminant la valeur du point seraient fixés annuellement : il n'y a donc aucun engagement garantissant le montant de la retraite.

Des points gratuits pourraient être accordés dans certains cas (charges familiales, chômage...)

De nombreuses questions demeurent en suspens. Entre autres, le financement des retraites n'est pas résolu dans ce projet.



Dominique Corona, Secrétaire National de l'UNSA chargé de la Protection sociale, la Qualité de Vie au Travail, et l'Économie sociale et solidaire, a présenté les ordonnances de la Loi Travail.

Les ordonnances sont lourdement déséquilibrées au détriment des travailleurs.

Le compte pénibilité est remis en cause, ce que l'UNSA a fortement contesté.

Le plafonnement des indemnités prudhommales menace l'emploi des salariés et leur est défavorable en cas de licenciement litigieux.

Les Institutions Représentatives des Personnels : Délégué du Personnel, Comité d'Entreprise, Comité d'hygiène et de Sécurité seront gérées dans le cadre d'un mandat unique. Si les missions sont conservées les moyens pour les exercer seront réduits.

Pour aller plus loin...

Site du Conseil d'Orientation des Retraites :
www.cor-retraites.fr
Diaporama à consulter sur le site de l'UNSA Retraités

La réduction du cumul des mandats à trois mandats fragilise les représentants du personnel qui se retrouvent sans la protection de leur mandat syndical au bout de 9 ans.

Dominique Corona a évoqué le Projet de Loi de finances de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour signaler que le déficit de la sécurité sociale, s'il se réduit, s'élève encore à 4 milliards d'Euros, essentiellement représentés par le déficit de la branche maladie.

Il a rappelé que, s'appuyant sur les analyses de l'UNSA Retraités, l'UNSA revendique la compensation de l'augmentation de la CSG pour les retraités



Martine Vignau, Secrétaire Nationale de l'UNSA chargée de la Politique Familiale de l'Action Sociale et de la Consommation a traité le dossier des Conseil Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Elle a rappelé l'organisation de la gouvernance du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) en quatre collèges dans deux formations distinctes, la Formation « Age » et la « Formation Handicap ». Si ces deux formations sont distinctes, Martine Vignau a insisté sur le fait que la perte d'autonomie est une question qui appelle un traitement global.

Dans la Formation « Age » qui concerne prioritairement les retraités, l'UNSA est concernée par les collèges 1 et 3, à savoir le collège des usagers, et le collège des professionnels. Si nos sièges sont clairement assurés par le décret du 7 septembre 2016 pour le collège 3, il n'en est pas de même dans le collège 1. Les candidatures proposées par l'UNSA ont parfois été rejetées au bénéfice d'autres organisations et quelquefois d'associations siégeant sur le contingent des 8 sièges réservés aux organisations syndicales.

Martine Vignau a souligné qu'à ce jour, un an après la publication du décret relatif à leur installation, la moitié des CDCA ne sont pas mis en place.

Elle a rappelé que l'UNSA développait dans chaque région une formation pour ses militants appelés à siéger ou ayant commencé à siéger dans les CDCA.

La discussion a mis en lumière les difficultés rencontrées dans nombre de départements pour la mise en place des CDCA. Parmi les plus fréquemment dénoncées :

- *Difficultés pour obtenir les sièges devant revenir à l'UNSA, parfois détournés au profit d'associations, dont la FGR.*
- *Difficultés pour disposer de moyens permettant aux délégués de remplir leur mission.*
- *Règlements Intérieurs des CDCA inadaptés.*
- *Certains délégués ont souligné la nécessité de disposer d'un modèle de règlement intérieur type élaboré par l'UNSA.*

Le manque de temps n'a pas permis d'approfondir les questions soulevées et d'apporter des réponses complètes aux questions posées.



Jean-Paul Tripogney, représentant de l'UNSA au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCEFA) a abordé la mise en place et le fonctionnement du HCEFA. Installée en décembre 2016, cette lourde structure compte, en séance plénière, 250 membres.

Les trois conseils qui la composent travaillent sur un thème transversal : « Disposer de temps et de droits pour s'occuper de ses enfants, de sa famille et de ses proches, en perte d'autonomie ».

L'UNSA a pu contribuer à cette réflexion en apportant son expertise au sein du groupe de travail traitant de cette question.

Les dossiers abordés sont assez complexe. On relève en particulier une réticence de la part des bénéficiaires potentiels à faire usage de leurs droits : pour exemple, 30 % des personnes qui y auraient droit n'établissent pas de dossier de demande d'aide au logement.

Pouvoir d'achat, actions et perspectives

La question de la perte du pouvoir d'achat a été traitée par la présentation d'un diaporama. Ce document récapitule l'ensemble des mesures fiscales prises au détriment des retraités et compare l'évolution des retraites et pensions, d'une part par rapport à l'indice des prix à la consommation, et d'autre part, par rapport à l'évolution du salaire mensuel de base.

Ce diaporama sera consultable et téléchargeable sur le site de l'UNSA Retraités.

La discussion s'est conclue de façon synthétique par l'adoption de la motion suivante :

Motion adoptée par le Conseil National

Le Conseil National de l'UNSA Retraités réuni le 3 octobre 2017 a analysé le projet de loi de finances pour 2018 présenté par le Gouvernement le 27 septembre 2017.

Le Projet de Loi de Finances prévoit une majoration de 1,7 % de la CSG pour l'ensemble des pensions et des retraites supérieures à 1200 E et non compensée.

Le Conseil National de l'UNSA Retraités constate qu'une majorité de retraités va subir une amputation supplémentaire du pouvoir d'achat.

Le Conseil National de l'UNSA Retraités considère cette mesure inéquitable et donc inacceptable.

Elle s'ajoute à la perte de pouvoir d'achat accumulée depuis de nombreuses années (mesures fiscales défavorables, indexation des pensions uniquement sur l'indice des prix...)

Alors que le Projet de Loi de Finances prévoit de modifier l'impôt sur la fortune, qui se traduira par un cadeau fiscal de plusieurs milliards aux plus aisés, alors que le plafonnement de la taxation des dividendes sera abaissé à 30 %, les retraités ne peuvent accepter une augmentation non compensée de la CSG qui leur fait supporter l'essentiel de l'effort de solidarité nationale.

En conséquence, le Conseil National demande au Gouvernement la mise en place d'un espace national de négociation sur la situation des retraités, notamment sur les points suivants :

- Retour à la date du 1^{er} avril pour la revalorisation annuelle des pensions,
- Revalorisation des pensions les plus modestes,
- Indexation des pensions prenant en compte l'évolution du salaire moyen de base,
- Compensation intégrale de la majoration de 1,7 % de la CSG prévue dans le projet de Loi de finances.

Le Conseil National mandate le Secrétariat National de l'UNSA Retraités pour mener une discussion avec l'ensemble des organisations syndicales de retraités pour aboutir à des actions communes dont la revendication essentielle portera sur la compensation de la majoration de la CSG et la revalorisation des pensions les plus modestes.

En outre, le Conseil National mandate le Secrétariat National pour le lancement d'une pétition par voie électronique pour la compensation de la CSG. Il appelle les sections départementales à poursuivre et amplifier les audiences auprès des parlementaires et à populariser nos revendications notamment dans la presse et les médias.

Bagnolet. le 3 octobre 2017



Confusions !

L'argument invoqué par le gouvernement pour reporter la revalorisation des retraites au 1^{er} janvier 2019 est la volonté de rapprocher la pension moyenne du minimum vieillesse...

Nous ne critiquerons pas la volonté de majorer les minima sociaux qui garantissent les conditions de vie des personnes âgées les plus précaires.

L'UNSA Retraités revendique, rappelons-le, une progression du minimum vieillesse et de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées pour que ces allocations se rapprochent du seuil de pauvreté, soit 1015 € pour une personne seule.

Cette majoration programmée sur trois ans, portera en 2020 le minimum vieillesse à 900 €. Tout cela, répétons-le, est bel et bon, sauf que cela ne concerne que 554000 retraités, soit 3.4% de la population des retraités de droit direct !

Sauf que l'ancien salarié, parti à la retraite au SMIC, qui a cotisé 40 ans et parfois plus, n'empoche, lui, guère plus de 1000 € de retraite par mois.

Le rapprochement est forcé, et au détriment de celui dont la retraite est le fruit d'une vie de travail.

Le gouvernement majore d'un côté ce qui relève d'une allocation financée par la solidarité nationale, le Fonds de Solidarité Vieillesse, et ne concède rien pour la revalorisation de la pension des anciens travailleurs qui résulte soit de leurs cotisations, soit d'un salaire différé. Cette dérive a été justement dénoncée en juillet dernier par Yannick Moreau, présidente du Comité de Suivi des Retraites

En entretenant la confusion entre allocation de solidarité et pension de retraite, le gouvernement tente de ranger les anciens salariés parmi les assistés et conteste la nature des droits qu'ils ont acquis par leur travail.

C'est le principe même des retraites par répartition, présenté comme une charge pour les actifs, qui est dangereusement et insidieusement menacé.

Inter-UCR du 6 octobre 2017, Retour aux actions unitaires ?

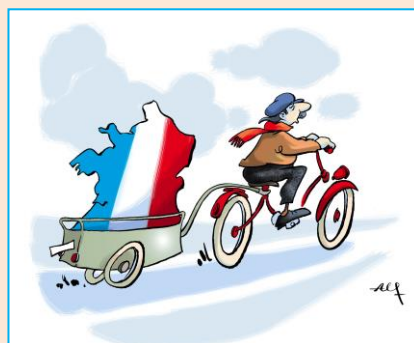
Le Secrétaire Général de l'UNSA Retraités a proposé à l'ensemble des Organisations syndicales (CGT, FO, CFDT, CGC, CFTC, ainsi qu'à la FGR FP) d'ouvrir une discussion sur la question de l'augmentation de la CSG non compensée qui pourrait aboutir à une action intersyndicale commune. Cette proposition a été faite dans un esprit de rassemblement sans exclusion et sans blocage de principe sur les points revendicatifs. Les Organisations Syndicales, dans un premier tour de table, ont répondu positivement, sauf FO qui a affirmé clairement, que suite à son Conseil National, elle se prononçait CONTRE le principe même de la CSG et refusait ainsi notre proposition. La CGT, ne souhaitant pas casser les liens qu'elle a tissés avec cette organisation au sein du Groupe des 9, a repoussé la proposition de l'UNSA Retraités, CFTC et CGC, sans argumenter, ont suivi.

Toutefois, la CGT, qui souhaitait répondre favorablement à notre proposition d'élargissement, a avancé l'idée de lancer une action sur deux thèmes:

- *La place du retraité dans la société, le retraité n'est pas une charge,*
- *La prise en compte des revendications des retraités, la création d'un espace de discussions avec le gouvernement, autour d'un Secrétaire d'Etat aux personnes âgées...*

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité. Ce point figurera donc à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'inter-UCR.

L'UNSA se réjouit que les blocages vécus ces dernières années puissent enfin, même sur des thèmes limités, être surmontés.



Sécurité Sociale, des comptes qui se redressent...

Depuis 2010, le solde du Régime Générale de Sécurité Sociale ne cesse de s'améliorer. En 2016, la branche Accident du Travail/Maladie Professionnelle présente un excédent. La branche retraite a terminé l'exercice avec un solde positif, situation jamais vue depuis 2004.

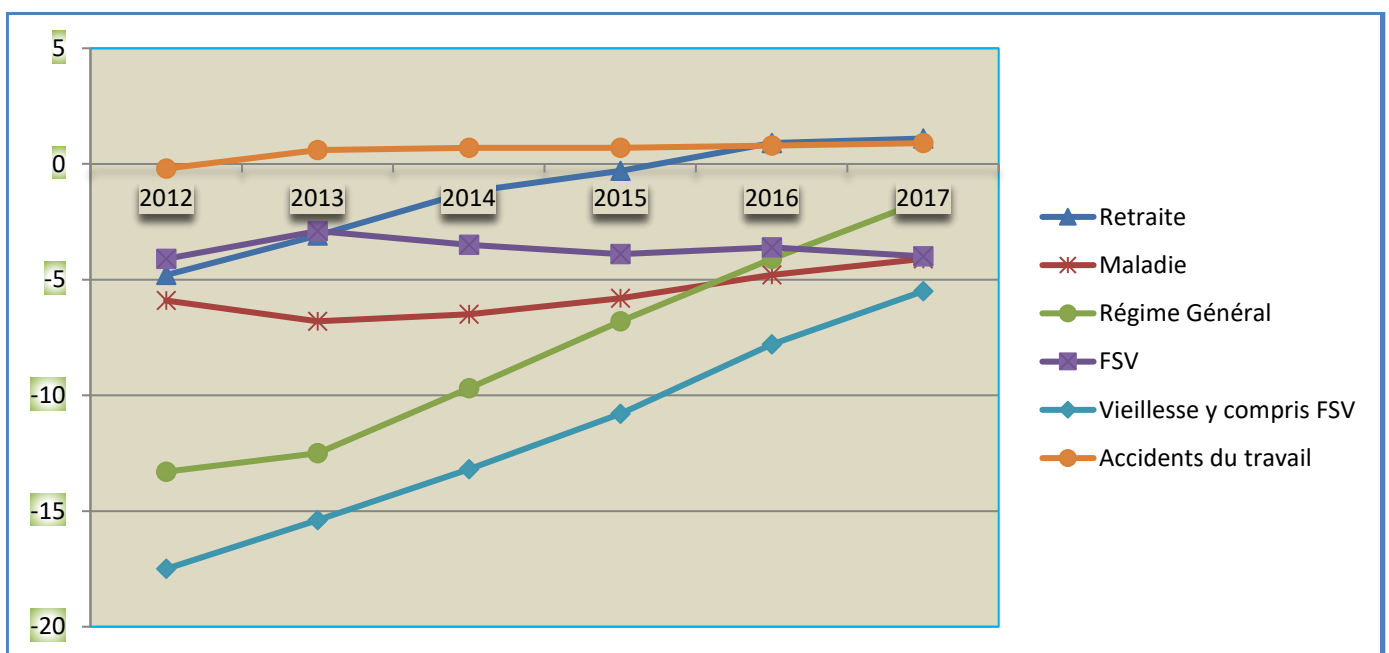


Pour 2017, la branche Retraite, pour la deuxième année consécutive, devrait connaître un excédent. Il devrait en être de même pour la branche famille, qui pourrait dégager un solde positif de 0.5milliards d'Euros. Fin 2017, la dette sociale devrait diminuer de 15.8 milliards d'euros, soit une baisse de 11,6%.

Seul, le Fonds Social Vieillesse (FSV) accuse une progression des soldes légèrement négative.

Cela démontre que notre système de Sécurité Sociale est viable, même dans un contexte économique tendu. Il est donc possible de faire évoluer notre Protection Sociale sans mettre à mal les prestations servies aux assurés sociaux.

Cela traduit aussi les efforts consentis par les assurés sociaux et leurs ayants-droits pour sauver notre système de protection sociale.



Evolution des soldes des comptes de la Sécurité Sociale 2012-2017